

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	19 412 846	35,12	107,79	20 598 000	7 234 018	35,12	7 234 018
Taxe foncière non bâties (TFNB)	227 230	49,25	132,33	232 000	114 260	49,25	114 260
Taxe d'habitation (TH)	393 380	21,34	87,59	421 310	89 908	21,34	89 908
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	-	-
Total				7 438 186			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	-	-

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		35,12		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			49,25		
Taxe d'habitation (TH)			21,34		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		-		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			178 369	0	- 920 399	523 881	-

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
7 438 186		- 218 149		7 220 037

À LILLE

Le 09 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ
DIRECTEUR REG. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 13 avril 2023
Pour la Commune,
Maire de HAZEBROUCK



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :			
a. Personnes de condition modeste		6 696	a. Par le conseil municipal		a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		19 045	b. Par la loi		b. Centrales électriques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)		14 073	Taxe foncière non bâtie :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Locaux industriels		127 267	a. Par le conseil municipal		d. Centrales hydrauliques	
Taxe foncière non bâtie		11 288	b. Par la loi (terres agricoles)		e. Centrales géothermiques	
Taxe d'habitation :			c. Par la loi (autres)		f. Transformateurs électriques	
a. Dotation pour perte de THLV			Cotisation foncière des entreprises		g. Stations radioélectriques	
b. Dotation pour Mayotte			a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
Cotisation foncière des entreprises :			b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire		>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		Taxe d'habitation :	
b. Base minimum			a. Hors résid. principales et log. vacants		a. Fraction de TVA nationale (%)	
c. Locaux industriels			b. Logements vacants soumis à la THLV		b. TVA prévisionnelle	
d. Autres allocations					c. Coefficient correcteur	1,071167

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2023		de 2022		col. 13 - col. 14	
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	46,49	116,23	8,44000	14	107,79	15	107,79
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	57,71	144,28	11,95000	14	132,33	15	132,33
Taxe d'habitation (TH)	22,98	40,15	100,38	12,79300	14	87,59	15	87,59
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	14	>>>	15	>>>
6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE								
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :								
a. National								
b. Communal								
Taux maximum :								
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser								
b. Taux maximum de la majoration spéciale								
Taux de CFE perçue en 2022 par la commune d'agglomération. La communauté urbaine ou communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique								
a. ...la diminution sans lien a été appliquée								
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés								